



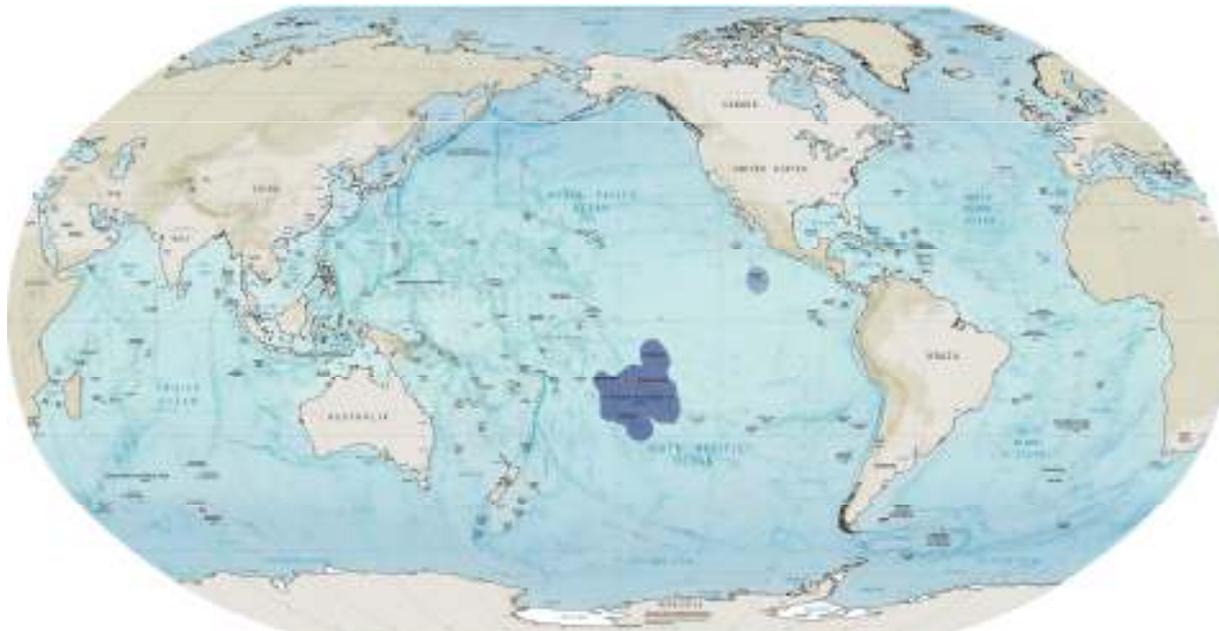
LE MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DES TRANSPORTS INTERINSULAIRES



SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Copil final du 13 décembre 2019

Laurent PERRIN (Institut Paris Region), Jean-François HENRIC (EGIS Conseil), Bruno JOUVIN (PTPU)



Sommaire

- 1. Synthèse des grandes orientations du SAGE**
- 2. Travaux complémentaires réalisés en phase 3 :**
 - Trame verte et bleue
 - Schémas et chiffrage des équipements d'infrastructures d'intérêt territorial
 - Explicitation des principes d'aménagement préconisés par les blocs-diagramme
- 3. Aspects juridiques du SAGE**
- 4. Suivi-évaluation de la mise en œuvre et gouvernance du SAGE**
- 5. Questions pour l'avenir**

1

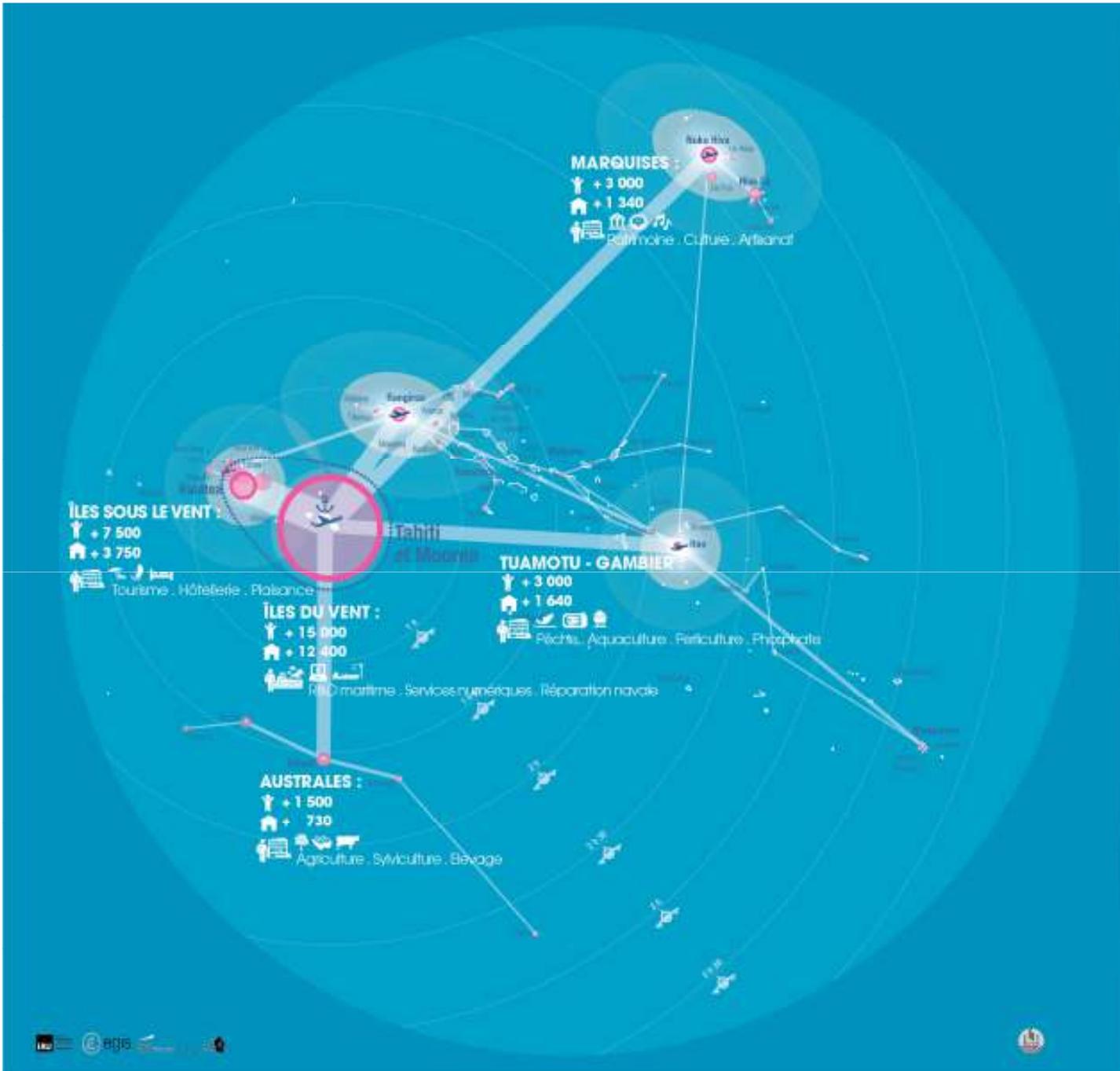
LES GRANDES ORIENTATIONS DU SAGE DÉFINIES PAR LE SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE

Objectifs et lignes de force du scénario de référence du PADD du Fenua

La renaissance du Fenua et de ses archipels

Construire **une vision du Fenua à 20 ans, ambitieuse et réalisable**, mettant en cohérence les politiques sectorielles du Pays et reposant sur les six principes suivants :

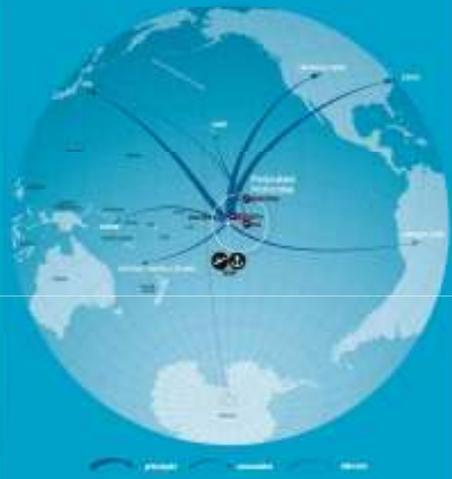
- Favoriser le **rayonnement régional et mondial du Fenua** à partir de sa capitale renouvelée et de polarités secondaires
- Favoriser le **développement équilibré de ses cinq archipels** pour que leurs habitants puisse y réaliser l'essentiel de leur parcours de vie (« naître-vivre-mourir ») chacun sur ses **spécificités ou identités propres**
- Organiser un meilleur fonctionnement des archipels basé sur **des liaisons renforcées entre capitale et pôle(s) secondaire(s)**
- Aménager le Fenua **en ayant à cœur de préserver son environnement exceptionnel mais fragile**
- Renforcer la **cohésion de la société polynésienne et de sa culture**
- Préparer le Fenua aux impacts du changement climatique afin de **réduire sa vulnérabilité et augmenter sa résilience** face aux catastrophes naturelles



SCHEMA D'ORGANISATION TERRITORIALE DU FENUA

- 1-Développer les archipels de Fenua à partir de leurs atouts locaux pour leur permettre d'être plus autonomes sans compromettre leur environnement
- 2-Restructurer la métropole tahitienne et diffuser sa croissance vers Raiatea pour conforter son attractivité et son dynamisme tout en améliorant sa qualité
- 3-Déposer d'autres aéroports internationaux à Rangiroa, Hao et Nuku Hiva en bénéficiant d'une piste de décollage pour Faa'a

RELATIONS INTERNATIONALES



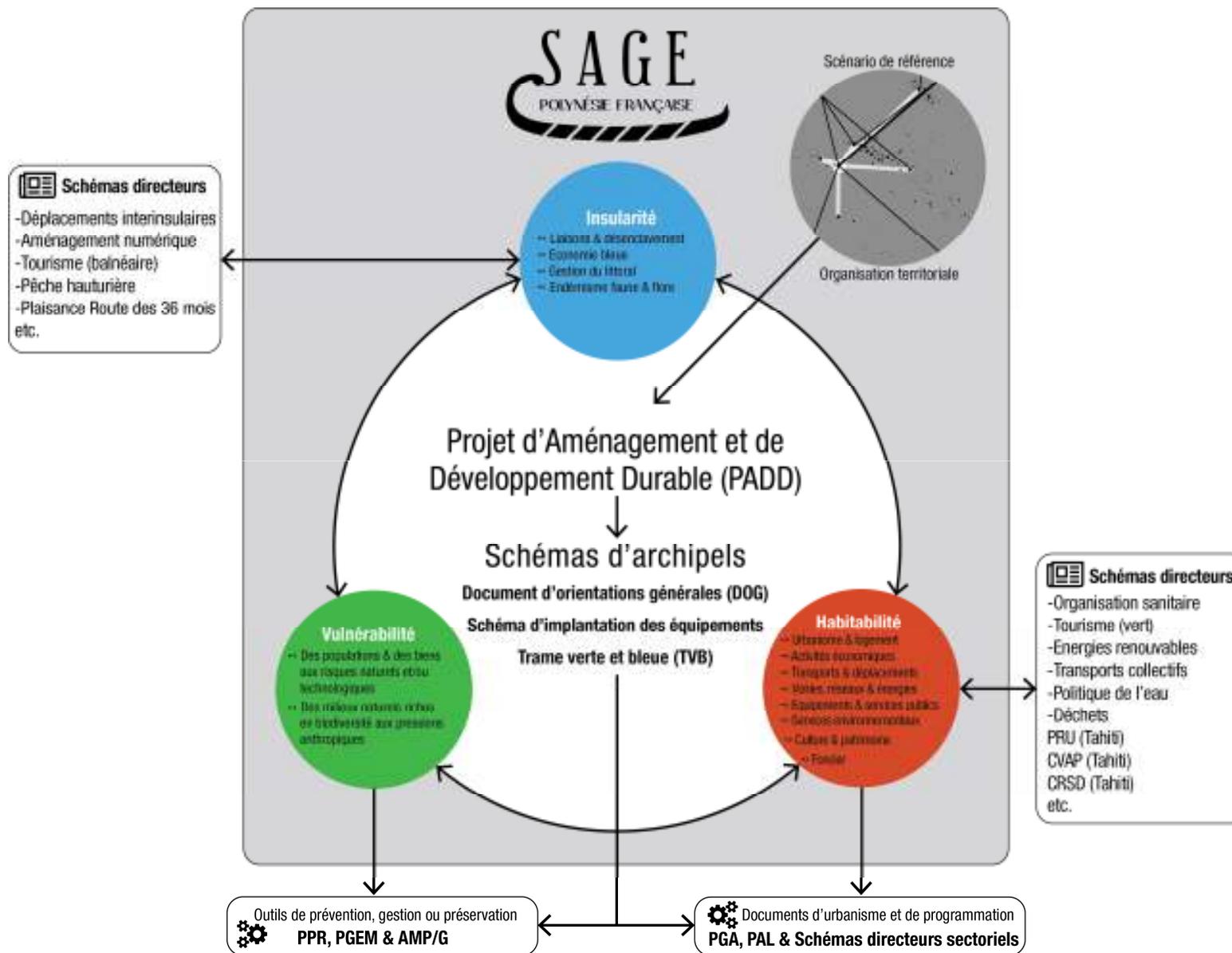
Relations aériennes & maritimes intérieures



Nombre d'habitants par île



Un PADD structuré en 3 grands domaines d'actions



Les grandes orientations du PADD concernant le domaine « Insularité »

Liaisons interinsulaires et désenclavement

- Ouverture aérienne au monde extérieur
- Ouverture à la concurrence des lignes aériennes intérieures les plus rentables
- Généralisation du modèle de cargo-mixte « Aranui 5 » avec propulsion hybride
- Raccordement à terme des Australes et des Tuamotu de l'est au réseau internet à haut-débit
- Aménagement « d'espaces publics numérique » dans toutes les capitales d'archipel
- Déploiement progressif de la téléphonie mobile à haut-débit

Économie bleue

- Développement « soutenable » de la croisière et de la plaisance grâce à des infrastructures adaptées
- Développement de la R&D maritime « aval » (expérimentation, démonstrateurs...)
- Développement « soutenable » de la pêche et de l'aquaculture
- Soutien de la filière réparation navale pour les thoniers, grands yachts et voiliers
- Soutien au tourisme balnéaire sans privatisation supplémentaire du littoral

Gestion du littoral

- Application du « génie écologique » pour maintenir le trait de cote à la place d'ouvrages de génie civil lourds, partout où cela reste possible
- Réduction de l'artificialisation des littoraux et protection des paysages côtiers encore naturels
- Maintien ou restauration d'accès publics aux lagons



Les grandes orientations du PADD concernant le domaine « Habitabilité »

Urbanisme & logement

- Structuration de centralités urbaines multifonctionnelles dans les capitales et principales communes des archipels
- Construction 20.000 nouveaux logements à l'horizon du SAGE (soit 1.000/an) dans le cadre d'un SD de l'Habitat
- Définition d'une stratégie foncière pour valoriser le foncier domanial et libérer le foncier indivis et enclavé

Activités économiques terrestres

- Développement de la formation professionnelle dans les capitales d'archipels
- Développement d'une filière industrielle de construction de fare en pinus
- Soutien à une agriculture raisonnée et si possible biologique
- Relance de l'exploitation du phosphate et production de granulats à Makatea
- Diversification de l'offre hôtelière
- Développement de services numériques publics et privés
- Généralisation des « ateliers-relais » dans l'ensemble du Fenua en lien avec la CCISM et les communes

Transports et déplacements terrestres

- Soutien aux modes de déplacement « actifs » (marche et vélo) grâce à des aménagements routiers adaptés
- Développement d'un réseau de transports publics attractifs à l'échelle du Grand Papeete et d'une offre de transport en commun adaptée dans les archipels
- Amélioration de l'intermodalité entre les différents types de transports



Les grandes orientations du PADD concernant le domaine « Habitabilité »

Voiries, réseaux et production d'énergie

- Aménagement de nouvelles routes/pistes publiques pour désenclaver certaines vallées et sites de montagne dans le cadre d'un SD des voies publiques
- Objectif de 50% de production électrique par EnR à l'horizon du SAGE en particulier avec des centrales hybrides



Équipements et accès aux services et publics

- Finalisation du programme de réalisation d'abris para-cycloniques
- Mise en place d'EPN dans les centralités urbaines avec animateurs/formateurs



Services publics environnementaux

- Réforme du financement et simplification des normes applicables aux SPIC
- Droit d'expérimentation en matière de solutions techniques pour les communes



Culture, patrimoine & sports

- Affirmation du rôle de la culture et du sport comme ciment de la société polynésienne
- Promotion du patrimoine culturel polynésien (classements UNESCO, festivals, etc.)



Foncier

- Mise en valeur du foncier domanial dans le cadre d'un SD du Foncier intégré avec le SD des Voiries publiques et le SD de l'Habitat

Les grandes orientations du PADD concernant le domaine « Vulnérabilité »

Exposition aux risques naturels et technologiques

- Application de normes prudentielles en matière d'aménagement et de construction en lien avec la réglementation para-cyclonique et les PPRn
- Aboutissement de l'élaboration des PPRn par les communes jusqu'à la mise en place d'un nouvel outil plus approprié à la gestion des risques naturels
- Mise en conformité des PGA avec les règles prudentielles préconisées dans les 5 ans suivant la mise en application du SAGE.
- Déplacement des cuves de stockage de gaz naturel dans un site plus approprié

Exposition des milieux naturels aux pressions anthropiques

- Elaboration et mise en œuvre de PGEM et/ou AMP/G sur les secteurs maritimes les plus sensibles
- Renforcement des moyens de contrôle et de surveillance sur ces secteurs
- Intégration dans les PGA des zones de conservation « prioritaires » et « hautes » en montagne définies par la DIREN
- Nettoyages des lagons pollués par les activités perlicoles
- Classement de protection de certaines rivières et de leurs vallées à définir dans la « trame verte et bleue »



Synthèse des objectifs stratégiques et spécifiques du PADD

Domaines stratégiques	Objectifs stratégiques	Objectifs spécifiques
Insularité	Favoriser le rayonnement régional et mondial du Fenua à partir de sa capitale renouvelée et de polarités secondaires	Renforcer l'ouverture aérienne au monde extérieur Généraliser l'accès au réseau internet à haut-débit à l'ensemble du Fenua
	Organiser un meilleur fonctionnement des archipels basé sur des liaisons renforcées entre capitale et pôle secondaire	Améliorer la liaison maritime et aérienne entre les différentes îles de la Polynésie Assurer un développement «soutenable» de la croisière et de la plaisance grâce à des infrastructures adaptées
	Faire de l'océan et de l'économie bleue la clef de voûte du développement du Fenua	Soutenir la filière de la réparation navale Promouvoir un développement soutenable de la pêche et de l'aquaculture Développer la R&D maritime Soutenir le tourisme balnéaire
	Favoriser le développement équilibré des cinq archipels pour que leurs habitants puisse y réaliser l'essentiel de leur parcours de vie	Favoriser la structuration de centralités urbaines multifonctionnelles dans les capitales d'archipels Construire 20 000 nouveaux logements et répondre aux besoins de tous les polynésiens
	Assurer le développement pérenne des filières économiques dans leur diversité et dans l'accompagnement des porteurs de projets	Encourager le développement d'une filière industrielle de construction de fare en pinus Soutenir une agriculture raisonnée et si possible biologique pour limiter les importations Diversifier l'offre hôtelière Encourager la diversification des filières d'enseignement professionnel et l'appui aux très petites entreprises
	Faire de l'équipement et de l'économie numérique un levier de transformation économique et sociale	Développer des services numériques publics et privés Mettre en place des espaces publics numériques dans les centralités urbaines
Habitabilité	Limitier le recours aux énergies fossiles et assurer la transition énergétique du Fenua	Promouvoir l'utilisation des déplacements actifs et des transports collectifs Atteindre 50% de production électrique par énergies renouvelables à l'horizon 2040
	Renforcer la cohésion de la société polynésienne et de sa culture	Encourager une réforme du financement et des normes des SPIC Affirmer le rôle de la culture et du sport comme ciment de la société polynésienne Inciter à la réalisation de projets de développement intercommunaux soutenus par le Pays et l'Etat
	Aménager le Fenua en préservant son environnement exceptionnel mais fragile	Intégrer dans les PGA des zones de conservation «prioritaires» et «hautes» en montagne définies par la DIREN Elaborer et mettre en œuvre des PGEM et/ou AMP/G sur les secteurs maritimes les plus sensibles Renforcer les moyens de contrôle et de surveillance sur les secteurs maritimes les plus sensibles
	Préparer le Fenua aux impacts du changement climatique afin de réduire sa vulnérabilité et augmenter sa résilience face aux catastrophes naturelles	Diffuser des principes prudents en matière d'aménagement et de construction en lien avec la réglementation para-cyclonique et les PPRn Déplacer les cuves de stockage de gaz naturel du PAP vers un site plus approprié

Partage et échanges à propos du scénario de référence et des enjeux locaux dans les archipels



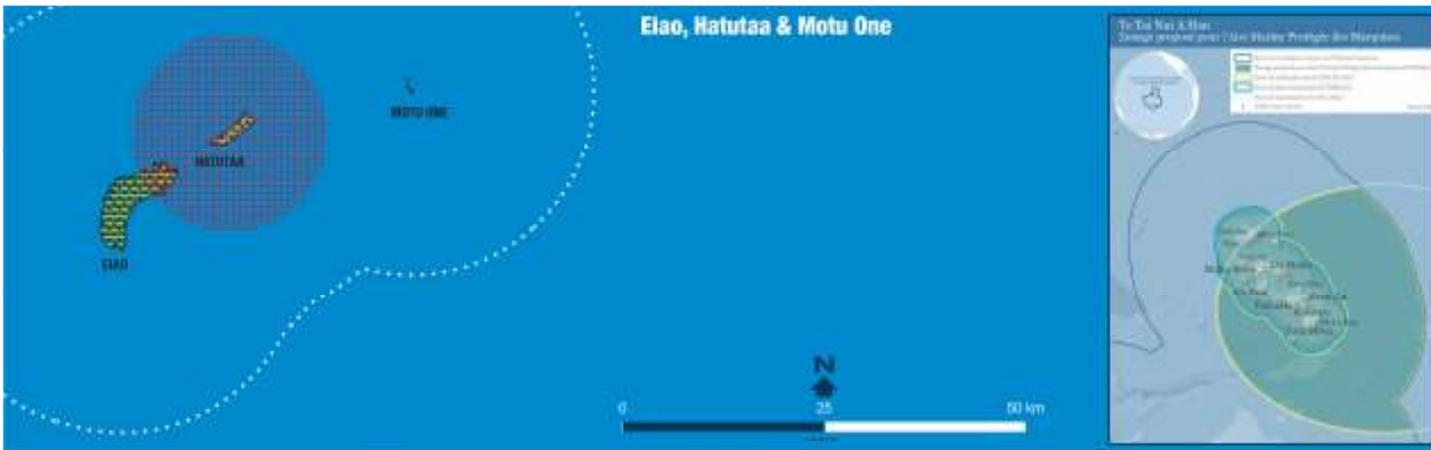
Partage et échanges à propos du scénario de référence et des enjeux locaux aux Marquises

Défis issus du Plan de développement économique durable (PDEM) 2012-2027

Le tourisme	<ul style="list-style-type: none">• Multiplier par 2 le nombre de visiteurs• Organiser par étape progressive la gestion de cette augmentation de flux
L'agro-alimentaire	<ul style="list-style-type: none">• Développer l'agriculture biologique• Multiplier par 4 la production de viande bovine, doubler la production de viande caprine et assurer l'autosuffisance en œufs de consommation• Développer l'apiculture et créer une appellation d'origine• Implanter de nouvelles unités agro-industrielles basées sur la transformation des produits agricoles• Mettre en œuvre une politique de reboisement durable et développer la filière bois
La pêche	<ul style="list-style-type: none">• Organiser et structurer une pêche semi-industrielle• Organiser la pêche artisanale• Développer l'exploitation de postlarves de poissons ornementaux des Marquises• Créer un Centre de formation aux métiers de la mer
La culture, l'art et l'artisanat	<ul style="list-style-type: none">• Protéger, encourager et stimuler la création et la culture locales• Former les jeunes générations à l'art et à l'artisanat• Créer un statut d'artisan complet• Augmenter le chiffre d'affaires

2

TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES RÉALISÉS EN PHASE 3



TRAME VERTE ET BLEUE DES ÎLES MARQUISES

Sites & ressources naturelles de montagne à préserver

- Reserve naturelle territoriale (arrêté de 1971 et 1997)
- Site, paysage ou monument naturel classé / d'intérêt majeur
- Site de conservation prioritaire en matière de biodiversité
- Site de conservation haute en matière de biodiversité
- Vallée & ruisseau en milieu naturel (corridor écologique)
- Zone soumise au plan de

Sites & ressources naturelles maritimes à préserver

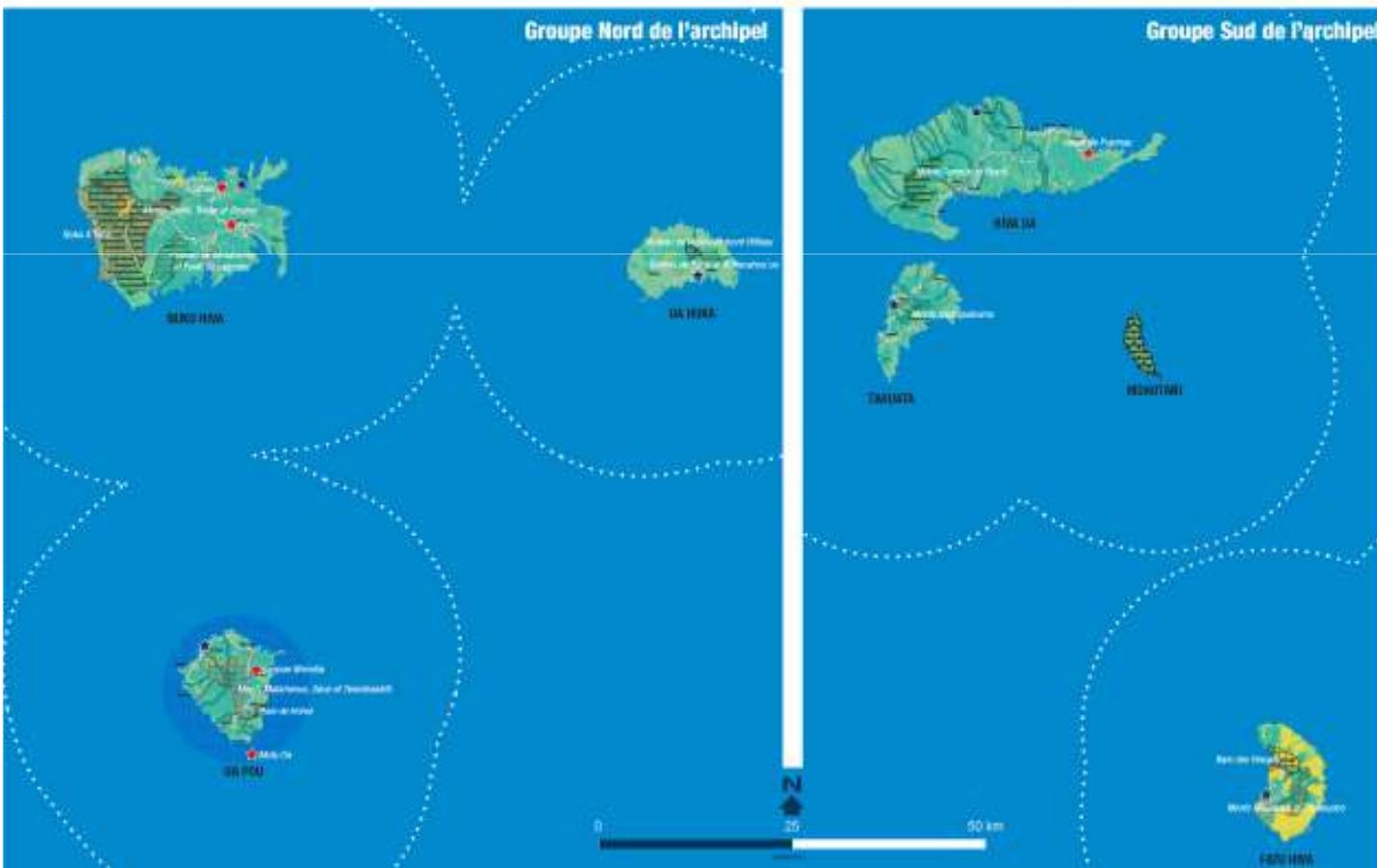
- Aliz marine géral & partie de la mer territoriale (arrêté n°167 OM)
- Aliz marine éducative
- Aliz marine protégée (grand Tu Tai Nui à Hatu cf. carte en encadré)
- Régul traditionnelle

Sites mixtes à préserver

- Biens mérités en procédure d'inscription sur la LPMH (sept 2018)

Éléments de contexte

- Montagne, plaine ou mets
- Océan
- Riviers et lac
- Zone urbaine et infrastructure de transport
- Road
- Unité communale





SCHEMA D'ARCHIPEL DES ÎLES DU VENT

Comprenant le schéma d'implantation des grands équipements d'infrastructures d'intérêt territorial et des vocations socioéconomiques des îles principales

Insularité : désenclaver les îles et tirer parti de la mer

Équipements & Infrastructures

- aéroport de Faa'a à adapter à l'accroissement du trafic
- port autonome de Papeete & port de Faaa à réaménager / développer
- pièce de exposition navale à développer sur le port de Papeete
- gare maritime à créer / réaménager (Moorea)
- marina de plaisance à créer / agrandir
- tourisme solitaire / loisirs à développer
- R&D maritime à développer à l'IFP
- pièce de biomarine (aquaculture) à développer sur les zones d'activités de Faaa

Liasons et Télécommunications Interinsulaires

- navette maritime principale par air ferry (A33-350)
- navette maritime secondaire à étudier
- liaison maritime occasionnelle
- service d'union fait
- câble numérique haut débit international en service / en projet
- câble numérique haut débit domestique en service

Habitabilité : développer le territoire de manière soutenable

- maison de Tahiti et des îles à agrandir et réaménager Paul Gauguin à réhabilitier
- lycée Gauguin à Aménager
- pièce / espaces polyvalents à développer à créer
- zone d'activités à développer (pièce de construction bois)
- CCI à faire évoluer / remplacer
- micro-barrage ou petites hydroélectriques à créer
- site propre bois & pièce d'échange à aménager pour faciliter la transition de Grand Papeete
- voie express littorale (LPT) à réaliser pour relier Faaa à Papeete / Papeete
- travaux de paléontologie dans les vallées à réaliser / étudier / entretenir

Enjeux et vocations de développement socioéconomiques

- + 15 000 habitants à 2040
- + 12 400 logements à 2040 (à répartir dans le cadre d'un schéma directeur)
- pièce urbain structurante à renforcer
- centralité urbaine à réaménager / créer (sites à identifier)
- agriculture ou sylvoagriculture à préserver / à faire évoluer vers des pratiques agroécologiques
- levage à préserver / faire évoluer
- écotourisme à développer pour valoriser le patrimoine
- SERVICES TOURISTIQUES** -tourisme principal de l'île (tourisme) -vacances secondaire de l'île (sérénité)

Vulnérabilité : réduire les risques et améliorer la résilience

- site de stockage des déchets naturels à étudier pour limiter les risques de Papeete
- aéroport de Faa'a à sécuriser contre les risques naturels



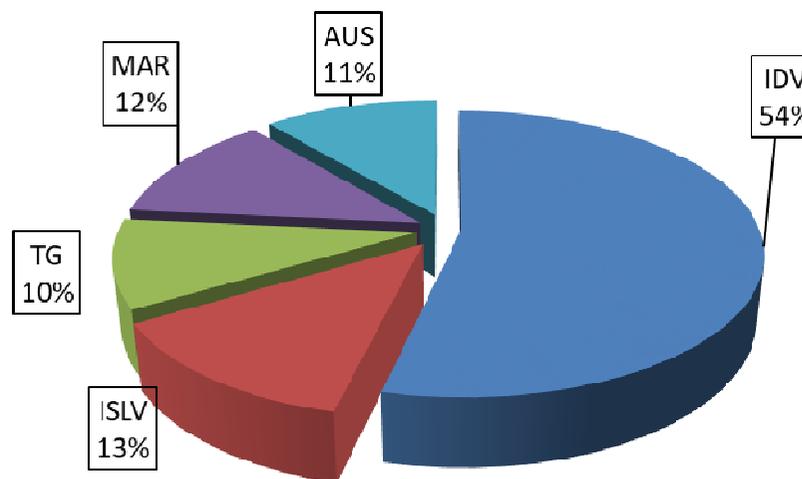
Chiffrage des investissements publics

5 Tuamotu-Gambier

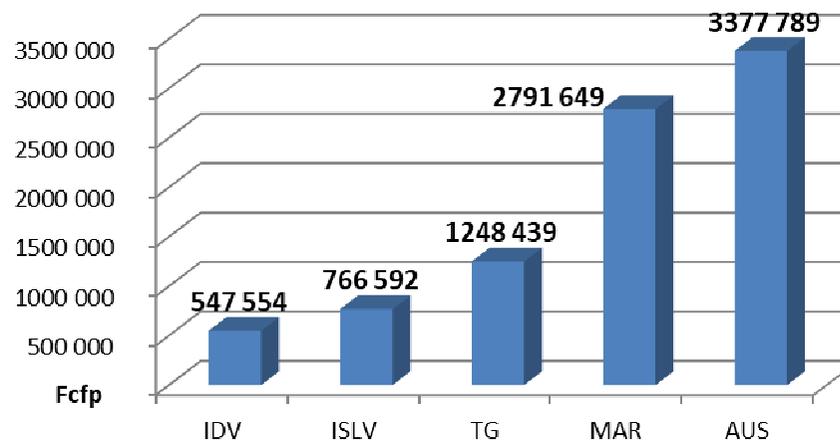
5.1	Aménagement de l'aéroport de Rangiroa			
	Durée de l'investissement	ans	3	
	Année de début		1	
	Ventilation de la chronique de coût			
	Coût de l'investissement	k€	25 000	
5.2	Espaces publics numériques			
	Durée de l'investissement	ans	3	
	Année de début		1	
	Ventilation de la chronique de coût			
	Coût de l'investissement	k€	2 000	
5.3	Lycée professionnel de la pêche (Hao ou Rangiroa)			
	Durée de l'investissement	ans	3	
	Année de début		1	
	Ventilation de la chronique de coût			
	Coût de l'investissement	k€	30 000	
5.4	Salles de télé-médecine dans 5 îles			
	Durée de l'investissement	ans	3	
	Année de début		1	
	Ventilation de la chronique de coût			
	Coût de l'investissement	k€	100	
5.5	Marina Rangiroa et station de carénage			
	Durée de l'investissement	ans	3	
	Année de début		1	
	Ventilation de la chronique de coût			
	Coût de l'investissement	k€	10 000	
5.6	Marina Rikitea			
	Durée de l'investissement	ans	3	
	Année de début		1	
	Ventilation de la chronique de coût			
	Coût de l'investissement	k€	10 000	
5.7	Aménagement des centres urbains			
	Durée de l'investissement	ans	3	
	Année de début		1	
	Ventilation de la chronique de coût			
	Coût de l'investissement	k€	40 000	
5.8	Enfouissement des réseaux			
	Durée de l'investissement	ans	3	
	Année de début		1	
	Ventilation de la chronique de coût			
	Coût de l'investissement	k€	10 000	
5.9	Amélioration du réseau routier			
	Durée de l'investissement	ans	3	
	Année de début		1	
	Ventilation de la chronique de coût			
	Coût de l'investissement	k€	50 000	
TOTAL TG		k€	177 100	

	2018	2040	invest. Keuros	Invest Fcfp
IDV	207 333	222 333	954 000	113 526 000 000
ISLV	35 393	42 893	228 000	27 132 000 000
TG	16 881	19 881	177 100	21 074 900 000
MAR	9 346	12 346	219 250	26 090 750 000
AUS	6 965	8 465	197 700	23 526 300 000
Total	275 918	305 918	1 776 050	211 349 950 000

Investissements publics du SAGE par archipel (montant total 194 milliards Fcfp)



Investissements publics du SAGE par habitant et par archipel (sur 20 ans)



SCHEMA D'AMENAGEMENT GENERAL



ÎLES SOUS LE VENT

RAROMATA'I



PRINCIPES D'AMENAGEMENT RECOMMANDÉS

SIMULATIONS EN 2D (SCHEMA DE PRINCIPLE) ET 3D («BLOC-DIAGRAMME») D'UNE SITUATION TYPIQUE

Clés de lecture du schéma et du bloc-diagramme

Le schéma figure en haut de page (voir en haut à gauche) dans la colonne portant un titre de lecture pour être ainsi en opposition des orientations préconisées par le PNUD et le SAGE et le schéma d'architecte.

Le bloc-diagramme figure en bas de page (voir en haut à gauche) dans la colonne portant un titre de lecture pour être ainsi en opposition des orientations préconisées par le PNUD et le SAGE et le schéma d'architecte.

Le bloc-diagramme figure en bas de page (voir en haut à gauche) dans la colonne portant un titre de lecture pour être ainsi en opposition des orientations préconisées par le PNUD et le SAGE et le schéma d'architecte.

Le SAGE préconise que l'ouvrage s'élève sur une zone de production d'énergie renouvelable (solaire, éolien, hydrogène, etc.) et qu'il soit alimenté par une source d'énergie renouvelable (solaire, éolien, etc.) et qu'il soit alimenté par une source d'énergie renouvelable (solaire, éolien, etc.)

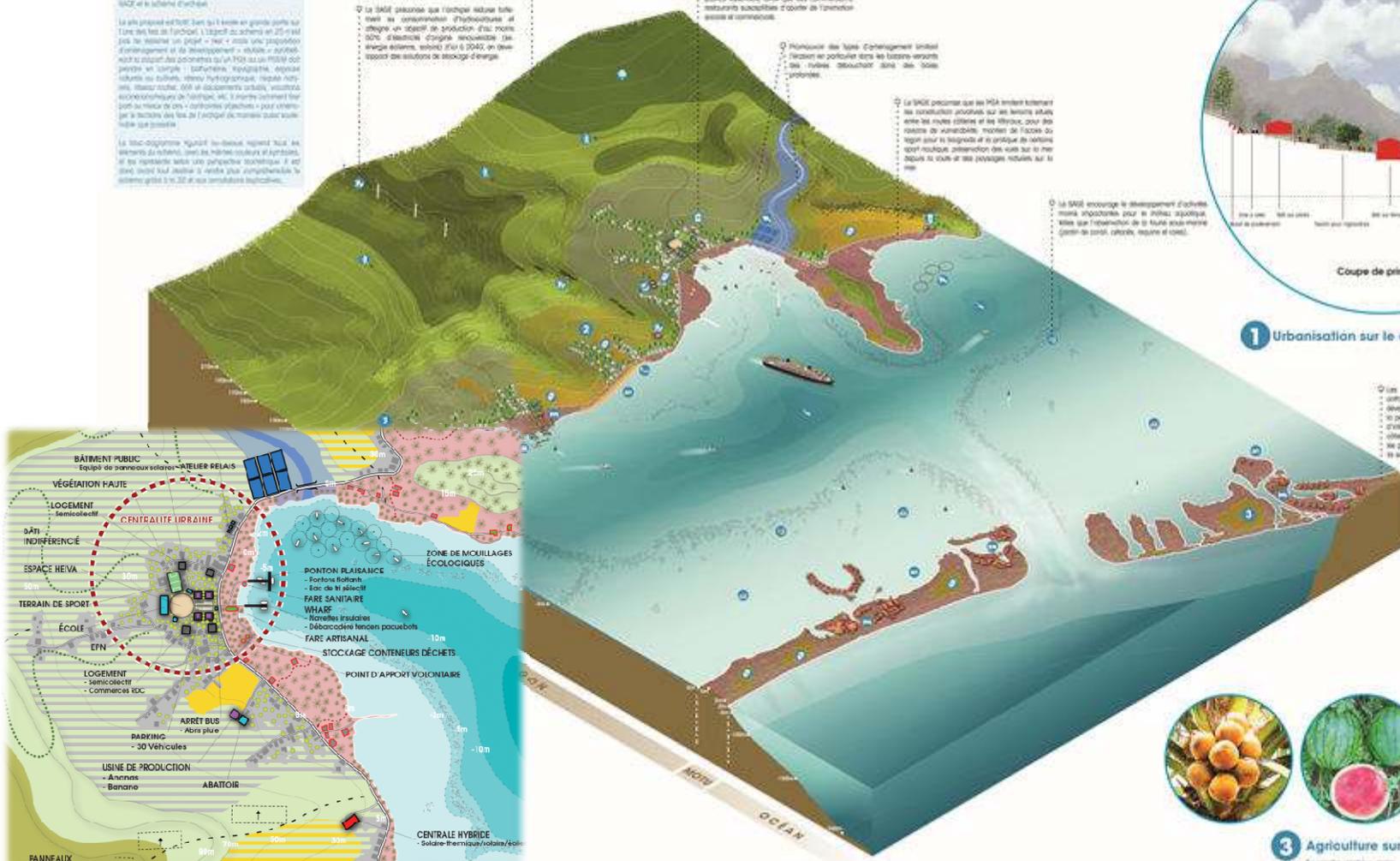
Le SAGE préconise que l'ouvrage s'élève sur une zone de production d'énergie renouvelable (solaire, éolien, hydrogène, etc.) et qu'il soit alimenté par une source d'énergie renouvelable (solaire, éolien, etc.)

Le SAGE préconise que l'ouvrage s'élève sur une zone de production d'énergie renouvelable (solaire, éolien, hydrogène, etc.) et qu'il soit alimenté par une source d'énergie renouvelable (solaire, éolien, etc.)

Le SAGE préconise que l'ouvrage s'élève sur une zone de production d'énergie renouvelable (solaire, éolien, hydrogène, etc.) et qu'il soit alimenté par une source d'énergie renouvelable (solaire, éolien, etc.)

Le SAGE préconise que l'ouvrage s'élève sur une zone de production d'énergie renouvelable (solaire, éolien, hydrogène, etc.) et qu'il soit alimenté par une source d'énergie renouvelable (solaire, éolien, etc.)

Le SAGE préconise que l'ouvrage s'élève sur une zone de production d'énergie renouvelable (solaire, éolien, hydrogène, etc.) et qu'il soit alimenté par une source d'énergie renouvelable (solaire, éolien, etc.)



1 Urbanisation sur le côté et le littoral

Les zones résidentielles les plus proches des zones d'activités doivent être situées sur les zones de production d'énergie renouvelable (solaire, éolien, etc.) et qu'il soit alimenté par une source d'énergie renouvelable (solaire, éolien, etc.)



3 Agriculture sur le motu

3

ASPECTS JURIDIQUES DU SAGE

Conformité vs compatibilité dans le droit de l'urbanisme

Le rapport de conformité : il implique que norme de rang inférieur applique strictement la norme de rang supérieur. En métropole, il ne s'applique qu'aux autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations de travaux, etc.) à l'égard du règlement des PLU (équivalents des PGA).

Le rapport de compatibilité : défini par la jurisprudence, il implique que la norme inférieure ne contredit pas la norme supérieure. La légalité du document de rang inférieur s'apprécie au regard des options fondamentales et des objectifs essentiels inscrits dans le document de rang supérieur qui ne doivent pas être remis en cause. La compatibilité introduit donc une marge de souplesse appréciable dans l'application de la norme de référence.

Le code de l'aménagement dispose que les PGA et PAD sont conformes au SAGE. Pour autant, on ne peut concevoir un rapport de conformité qu'au regard d'une règle précise, ce qui n'est pas le cas avec le SAGE.

La nature stratégique et peu prescriptive du SAGE neutralise en pratique le caractère strict du rapport de conformité.

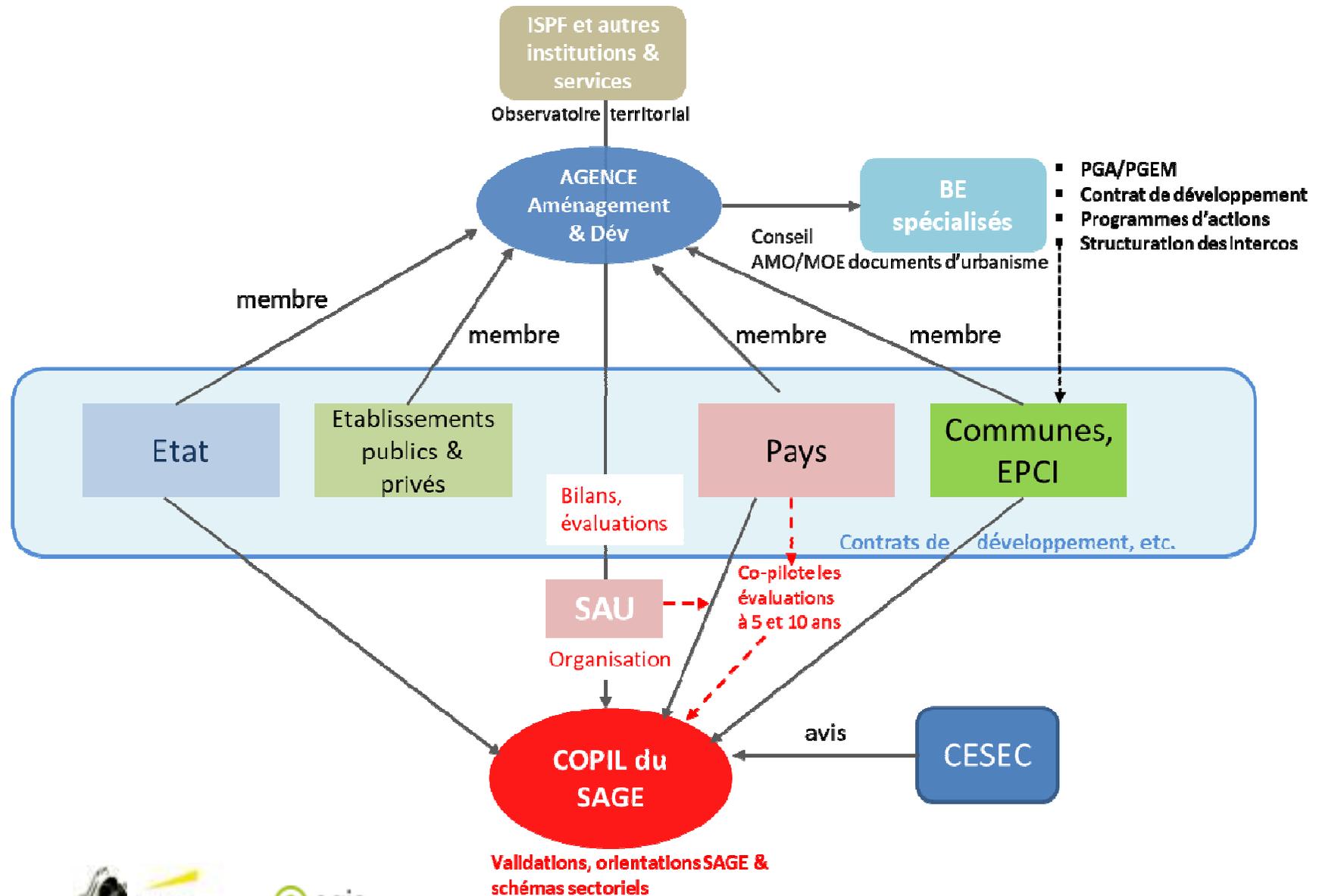
On ne peut donc envisager qu'une opposabilité du SAGE dans un rapport de compatibilité aux PGA et PAD.

Une modification en ce sens des termes utilisés dans les articles D.113-2 et LP.113-5 du code l'aménagement serait opportune pour sécuriser juridiquement cette approche.

4

SUIVI-ÉVALUATION ET GOUVERNANCE DU SAGE

Schéma d'organisation du dispositif de gouvernance du SAGE



La mise en place d'un « tableau de bord » pour le suivi-évaluation du SAGE

Le SAGE aura des incidences de différents ordres selon les thématiques, temporalités et cadres géographiques étudiés. Il est nécessaire de mesurer ces incidences et d'évaluer leur adéquation avec les grands principes posés par le document.

Trois catégories d'indicateurs ont été définies à ce stade :

1. **Les indicateurs de contexte**, qui renseignent sur la situation du territoire et les évolutions des paramètres extérieurs qui pourraient influencer sur l'atteinte ou non d'un objectif stratégique ;
2. **Les indicateurs de résultat**, qui permettent d'examiner à terme l'atteinte ou non d'un objectif stratégique ;
3. **Les indicateurs de mise en œuvre**, décrivant les outils de mise en œuvre du SAGE et permettant d'examiner leur réalisation.

Ces indicateurs constituent une première approche à un instant T0 et pourront évoluer voire être remplacés et complétés en fonction des données nouvelles à la disposition du comité de suivi.

Exemples d'indicateurs applicables au suivi et à l'évaluation du SAGE

Indicateur	Type d'indicateur	Définition	TO	Sources	Fréquence d'actualisation
Nombre de plans de gestion d'aménagement (PGA) approuvés	Indicateur de mise en œuvre	Le SAGE impose la réalisation/ révision des PGA de toutes les communes du Fenua de plus de 1 000 habitants dans les 5 ans suivant sa ratification	18 en 2019 (dont 4 en révision)	SAU	5 ans
Urbanisation du littoral (déclinaison territoriale)	Indicateur de résultat	Part du littoral urbanisée (remblaiement, artificialisation) et évolution dans le temps		MOS-Agence d'aménagement et de développement durable	10 ans
Croissance de la population en volume et % (déclinaison territoriale)	Indicateur de contexte	Répartition et évolution de la population au sein des archipels de la Polynésie française	275 918 habitants en 2017 dont : - 207 333 aux îles du Vent, - 35 393 aux îles Sous-le-Vent - 16 881 aux Tuamotu-Gambier - 9 346 aux Marquises - 6 965 aux Australes	ISPF	5 ans
Croissance du parc total de logements en volume et en % (déclinaison territoriale)	Indicateur de contexte	Répartition et évolution du nombre de logements au sein des archipels de la Polynésie française	94 643 logements en 2017 dont : - 69 307 aux îles du Vent, - 12 775 aux îles Sous-le-Vent - 6 586 aux Tuamotu-Gambier - 3 499 aux Marquises - 2 475 aux Australes	ISPF	5 ans
Nombre de logements construits par an en résidence principale (déclinaison territoriale)	Indicateur de résultat	Le SAGE prévoit la création de 20 000 logements en résidence principale sur sa période d'application, soit 1000 unités par an, répartis comme suit : - 620 logements par an dans les Iles du Vent - 187 logements par an dans les Iles sous le Vent - 82 logements par an au Tuamotu - Gambie - 67 logements par an aux Marquises - 36 logements par an dans les Australes		ISPF	1 an
Nombre d'hectares utilisés pour le développement résidentiel (déclinaison territoriale)	Indicateur de résultat	Consommation d'espace dédiée à l'habitat individuel et collectif, au regard des enveloppes fixées par le SAGE. Le SAGE prévoit des surfaces foncières destinées au développement de l'habitat à horizon 2040. Elles sont déclinées au sein de chaque schéma d'archipel : - 540 ha dans les Iles du Vent - 225 ha dans les Iles sous le Vent - 150 ha aux Tuamotu - Gambier - 160 ha aux Marquises - 90 ha dans les Australes L'indicateur devra retracer le suivi des surfaces mobilisées pour l'habitat au regard du potentiel prévu par le SAGE		MOS-Agence d'aménagement et de développement durable	10 ans

5

QUESTIONS POUR L'AVENIR

